



Rapport annuel  
2005-2006



Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec

## SOMMAIRE

<b>2</b>	Lettres de présentation
<b>3</b>	Les membres du Bureau et le personnel
<b>4</b>	Rapport du président et directeur général
<b>14</b>	Hommage
<b>15</b>	Activités du Bureau
<b>19</b>	Rapport de la syndique
<b>20</b>	Comités statutaires
<b>28</b>	Comités facultatifs et <i>ad hoc</i>
<b>29</b>	Tableau des membres
<b>30</b>	États financiers

### Éditeur

Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec  
235, boul. René-Lévesque Est - Bureau 601  
Montréal (Québec) H2X 1N8  
téléphone : (514) 282-9123  
sans frais : 1 888 232-9123  
télécopieur : (514) 282-9541  
courriel : [info@ooaq.qc.ca](mailto:info@ooaq.qc.ca)  
site web : [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)

Conception et mise en pages : Sylvie Roberge  
Révision : André Roy

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISBN : 2-9808419-3-5



## LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, octobre 2006

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Yvon Marcoux, ministre responsable  
de l'application des lois professionnelles

Montréal, octobre 2006

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Louis Beaulieu, MOA  
président et directeur général

Montréal, octobre 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne, Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2006.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Louis Beaulieu, MOA  
président et directeur général

# LES MEMBRES DU BUREAU ET LE PERSONNEL

## Les membres du Bureau

**Louis Beaulieu**  
président et directeur général

**Christiane Morrow**  
vice-présidente

**Geneviève Lemieux**  
trésorière

**Éric Bégin**  
administrateur

**Sylvie A. Bilodeau**  
administratrice

**Chantale Larocque**  
administratrice

**Claude Langlais**  
administrateur nommé

**Marie Le François**  
administratrice nommée  
(jusqu'au 15 juin 2005)

**James Archibald**  
administrateur nommé  
(à partir d'août 2005)

## Le personnel de l'Ordre

**Louis Beaulieu**  
président et directeur général

**Lucie Provencher**  
directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre

**Conrad Hamel**  
conseiller aux affaires financières et contrôleur

**Nicole Archambault Moreno**  
syndique

**France Asselin**  
secrétaire-réceptionniste

**Danielle Désormeaux**  
réceptionniste-commis

**Céline Giroux**  
conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)

**Thérèse Kirouac**  
secrétaire de direction

**France Lacombe**  
conseillère aux affaires professionnelles (audiologie)  
et secrétaire du comité d'inspection professionnelle

**Carmen Phénix**  
responsable de l'admission

**Sylvie Roberge**  
secrétaire aux communications

**Sonia Zouaoui**  
commis-réceptionniste

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Faits saillants

### Une année de célébration et de fierté

L'année qui se termine est celle de la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de la constitution de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. Au cours du demi-siècle qui s'achève, les audiologistes et les orthophonistes du Québec ont mis leurs compétences au service de la population. Leur engagement et leur dévouement ont permis à des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois aux prises avec un retard de développement, une déficience physique ou intellectuelle, un trouble de l'audition, du langage, de la voix, de la parole ou de la déglutition, de pouvoir régler leurs difficultés en leur permettant d'exercer un rôle actif au sein de leur communauté. Ce sont aussi plusieurs centaines de milliers de proches, d'intervenants, de groupes et d'établissements qui ont bénéficié des services offerts par les membres de l'Ordre.

Plusieurs événements et publications ont marqué le cinquantenaire. L'Ordre a entamé l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal s'étalant de 2006 à 2011 qui l'amène à revisiter sa mission, les orientations à privilégier ainsi que les valeurs qui doivent le guider dans son action.

Plusieurs travaux se sont poursuivis et d'autres ont été engagés afin de faire connaître et mieux respecter les activités qui sont réservées aux orthophonistes et aux audiologistes par le *Code des professions*. Bien que les discussions entre les ordres aient permis certains progrès, elles ont été interrompues pour divers motifs hors de notre contrôle.

Les efforts déployés pour contrer la pénurie ont encore cette année été importants. Dans le sens des recommandations du dernier exercice de planification de la main-d'œuvre où on conclue qu'il faut ajouter 50 places en orthophonie, l'Université Laval a annoncé qu'elle admettra plus d'étudiants dès l'automne 2007 en vue d'en accueillir 50 en 2008, soit 25 de plus qu'en 2006. L'Ordre se réjouit de cette décision qui permettra déjà un accroissement pour 2007. À l'Université de Montréal, les discussions se poursuivent toujours et on considère sérieusement ajouter 25 places en orthophonie. Il faut espérer que les universités, et tout particulièrement les programmes d'orthophonie et d'audiologie, soient activement soutenus par les autorités gouvernementales pour la mise sur pied de cliniques universitaires, l'embauche de nouveaux



professeurs et l'accès à des locaux et équipements modernes et performants. En mai 2005, la 4<sup>e</sup> mission de recrutement s'est tenue sous les auspices de Recrutement Santé Québec. Elle a permis d'attirer chez nous une dizaine d'orthophonistes belges. L'Ordre a poursuivi ses travaux pour favoriser l'accueil des personnes immigrantes, notamment en lien avec l'Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation. La deuxième session d'examen se tiendra en décembre 2006. Plusieurs activités de diffusion de l'expertise développée ont eu lieu au cours de l'année. Il faut noter que 14 candidats (13 en orthophonie et 1 en audiologie) ont complété l'ensemble des exigences pour obtenir un permis permanent (cinq licenciés belges, six candidats ayant complété le DESS en orthophonie de l'Université de Montréal et les trois autres ayant complété la formation manquante).

D'une part, les modifications au règlement sur les aides auditives et, d'autre part, la problématique du bruit produit par les véhicules hors route ont amené l'Ordre à se prononcer. Dans le premier dossier, un avis a été produit et déposé à la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation alors que dans le second, un avis a été présenté, en juin 2005, à la ministre déléguée aux Transports. Un mémoire a aussi été présenté à la Commission parlementaire des Transports et de l'Environnement en mars 2006. Le thème du mois de la communication et de ses troubles (mai 2005) a porté sur le bruit et diverses activités d'information et de sensibilisation ont eu lieu, dont les toutes premières journées sans bruit dans les écoles.

Je vous invite à prendre connaissance des pages qui suivent afin de constater plus en détail l'action de l'Ordre, résultat du travail de la permanence et des bénévoles.

**Louis Beaulieu, MOA**

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

## L'EXERCICE 2005-2006 PLUS EN DÉTAIL

### Introduction

L'exercice 2005-2006 est marqué par le 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Société de Logopédie et d'Audiologie de la province de Québec, l'organisation à l'origine de l'Ordre. C'est en effet le 1<sup>er</sup> août 1955 que la Société obtenait sa charte. Depuis, l'organisation a pris les noms de Société d'Orthophonie et d'Audiologie de la province de Québec en 1964, lors de l'adoption de la *Loi des orthophonistes et des audiologistes du Québec*, puis de Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec (CPOAQ) en 1974, au moment de la mise en vigueur du *Code des professions*, pour finalement adopter le nom actuel depuis 1994. L'Ordre tient à remercier les fondatrices et fondateurs, les présidentes et présidents qui ont assuré les destinées de l'organisation depuis 50 ans, les administrateurs, l'ensemble des présidents des comités, des congrès et autres événements, les centaines de bénévoles d'hier et d'aujourd'hui ainsi que le personnel. C'est grâce à l'engagement soutenu de toutes et tous que nous avons su progresser et assurer notre mission avec tant de sérieux.

Deux ouvrages historiques ont été publiés au cours de l'année, soit : *Naissance de l'orthophonie et de l'audiologie au Québec – Une histoire à découvrir* de Mme Germaine Huot, C.M., C.Q., orthophoniste-audiologiste, édité par l'Ordre; et *l'Histoire des orthophonistes et des audiologistes au Québec - 1940 à 2005* de l'historien Julien Prud'Homme, aux Presses de l'Université du Québec. L'Ordre se réjouit de la publication de ces monographies qui jettent un éclairage des plus intéressants sur l'histoire de nos professions et de celles et ceux qui les ont forgées.

Au 31 mars 2006, 128 nouveaux membres ont été admis et 10 se sont réinscrits, pour un total de 1 664, dont 95 % sont des femmes. Les membres se répartissent en 257 audiologistes et 1 407 orthophonistes. Les dépenses de l'Ordre ont été de 950 871 dollars, pour 953 392 dollars de revenus, soit un excédent des revenus de 2 521 dollars. À la fin de l'année, l'avoir des membres est de 131 272 dollars.

Avant de présenter les travaux réalisés ou amorcés au cours de l'année, je désire féliciter nos collègues qui ont été honorés par l'Ordre ou par d'autres organisations.

### Les prix de l'Ordre

L'orthophoniste Brigitte Stanké s'est vu décerner le *Prix Germaine Huot 2005* pour ses réalisations exceptionnelles dans le domaine du langage écrit et de la dyslexie. L'audiologiste Sylvie Auger s'est vu remettre la *Bourse Raymond-Héту 2005* pour sa participation au *Vestibular Assessment and Management Workshop* en Floride (É.U.). La *Bourse Raymond-Héту 2006* a été remise à l'orthophoniste Annie Delyfer pour sa participation à l'Académie d'aphasie à Amsterdam (Pays-Bas). Les *Prix Cardozo-Coderre* ont été remis aux finissants des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités québécoises. Pour l'Université de Montréal, les lauréats sont M. Jonathan Côté (audiologie) et Mme Émilie Turcotte (orthophonie). Pour l'Université Laval, Mme Marie-Ève Lafleur, finissante en orthophonie, est la lauréate. Malheureusement aucun finissant de l'Université McGill n'a présenté sa candidature. Nos félicitations à vous tous qui portez bien haut les valeurs chères aux professionnels audiologistes et orthophonistes.

Le Bureau de l'Ordre a créé les *Prix Villes et Villages paisibles*<sup>MC</sup> qui visent à encourager les communautés et les décideurs locaux à prendre en compte la variable du bruit dans la gestion de l'environnement afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens. Le prix a pour objectif de souligner les initiatives municipales de nature réglementaire qui visent le contrôle et la réduction du bruit. Les gagnants de l'une des trois catégories pourront utiliser la mention dans leurs documents officiels.

L'orthophoniste Daphné Larose s'est jointe au Bureau à titre d'administratrice élue de la région Ouest (Laval, Lanaudière, Laurentides et Outaouais) pour un mandat de trois ans. M. James Archibald a été nommé représentant du public par l'Office des professions du Québec. Il est directeur de l'Unité de formation et de recherche en traduction de l'Université McGill. Mmes Christiane Morrow et Geneviève Lemieux poursuivent respectivement leur engagement à la vice-présidence et à la trésorerie.

Nos remerciements à l'audiologiste Isabelle Vendette qui, après avoir siégé dix ans comme administratrice, dont quatre à titre de vice-présidente de l'Ordre, quitte le Bureau. Merci aussi à Mme Marie Le François qui termine prématurément après 4 années de services dévoués. Il faut déplorer le départ précipité de l'ex-présidente de l'Ordre, l'orthophoniste Evelyn Perras, décédée des suites d'un fulgurant cancer. Merci Evelyn pour ta foi professionnelle, ton engagement sans faille et pour cette passion que tu as su communiquer à plusieurs d'entre nous par ton humanisme et ton charisme.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

D'entrée de jeux, je tiens à remercier tout le personnel de l'Ordre et tout particulièrement Mme Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire de l'Ordre. Je veux également témoigner toute mon estime et ma gratitude à la centaine de bénévoles qui assurent des fonctions essentielles dans l'organisation. Sans leur dévouement et leur désintéressement et sans l'apport indéfectible du personnel de l'Ordre, il ne serait pas possible d'assurer avec autant d'intensité la mission de protection du public que le législateur nous a confiée.

## Actions en faveur de la population québécoise

### *Application du Code des professions et activités réservées aux membres de l'Ordre*

Dans la foulée des travaux amorcés lors de l'exercice financier précédent, l'Ordre a poursuivi ses actions pour rappeler la portée des activités réservées aux orthophonistes et aux audiologistes. C'est ainsi que les deux comités interordres ont poursuivi leurs échanges.

Après quelques réunions, le Comité audiologistes/audioprothésistes a cessé ses travaux et les représentants audiologistes ont déposé leur rapport auprès de l'Ordre. Si peu de progrès réels ont été notés, il y a tout de même lieu de constater que ce comité a pu se réunir à cinq reprises au cours des 12 derniers mois ; du jamais vu. Pour le moment, l'Ordre réfléchit aux suites à donner aux recommandations proposées par les audiologistes.

Le Comité interordres en dysphagie regroupant des représentants orthophonistes, ergothérapeutes et diététistes a poursuivi ses travaux sous la présidence de M. Claude Beauregard, ex-directeur général du Conseil interprofessionnel du Québec. Le comité a déposé, à l'intention de chacun des bureaux des trois ordres, un document proposant un préambule et des principes pour l'action en dysphagie relativement à l'intervention des professionnels de ces disciplines. Pour deux motifs fondamentaux, l'Ordre n'a pu donner suite à ces propositions compte tenu du fait que les principes ainsi formulés pouvaient porter à confusion. En effet, l'Ordre considère impératif de se référer à la formation initiale de chacun des professionnels concernés afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de poser les gestes requis de manière compétente. De plus, l'Ordre ne croit pas qu'un professionnel devrait agir seul dans les cas de dysphagie, même en situation de pénurie. L'intervention en complémentarité, si possible selon une approche interdisciplinaire, est non seulement souhaitable mais le plus souvent requise et devrait concerner des professionnels des trois disciplines.

Malgré notre souhait de poursuivre les discussions, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec a choisi unilatéralement de mettre fin aux travaux sans chercher à diffuser un message commun aux établissements et aux professionnels sur le terrain. Au 31 mars 2006, des documents portant sur la formation initiale des orthophonistes, sur les liens parole-déglutition de même que sur les pratiques en troubles de la déglutition selon une perspective internationale et nationale sont en préparation.

Le Bureau de l'Ordre a rencontré le président et la vice-présidente de l'Office des professions du Québec en avril 2005 afin de discuter de la portée des activités réservées aux membres de l'Ordre, tout particulièrement en lien avec l'évaluation du langage oral comme écrit, et avec la contribution des autres intervenants, y compris les autres professionnels. Cette réunion a été décevante et peu fructueuse. L'étude comparative des formations initiales en langage pour les futurs orthophonistes, psychologues et orthopédagogues en fonction de l'ensemble des programmes offerts dans les universités québécoises et celle d'Ottawa a été finalisée. Les résultats serviront à étayer un document commentant le rapport *Partageons nos compétences – Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*, rendu public par l'Office à la fin du mois de février 2006 dans le cadre d'une consultation publique souhaitée par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles. À l'heure actuelle, l'Ordre déplore le fait que le comité d'experts piloté par le Dr Jean-Bernard Trudeau n'ait pas pris le soin de le consulter pendant ses travaux. Les références faites à l'exercice professionnel des orthophonistes et des audiologistes sont inappropriées et hautement réductrices. L'Ordre déposera au Ministre en avril 2006 ses commentaires sur ce rapport.

La formation sur le *Guide et outils cliniques sur les troubles primaires du langage (dysphasie)* s'est poursuivie, tout comme les rencontres avec divers groupes, afin de présenter les résultats de ces importants travaux menés par l'Ordre. Au 31 mars 2006, ce sont plus de 900 orthophonistes qui se sont procuré le guide et qui ont suivi la formation, soit plus de 75 % de ceux qui exercent auprès des enfants. L'Ordre a rencontré plusieurs associations de parents, notamment l'Association québécoise des enfants dysphasiques (AQEA), Dysphasie + et l'Association québécoise pour les troubles d'apprentissage (AQETA), qui apprécient ces travaux devant concourir à une meilleure identification des enfants concernés. De plus, la Régie des rentes du Québec, la Direction de l'adaptation scolaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que le Service des personnes handicapées du ministère de la Santé et des Services sociaux ont été

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

rencontrés et ont pu apprécier l'importance de la démarche et en reconnaître la pertinence. L'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AÉRDQP) a aussi, lors d'échanges, fait part de l'intérêt qu'elle porte à ces travaux et à ces résultats. Le comité *ad hoc* a élaboré un sondage en vue de faire le point sur l'utilisation de l'outil et pour préparer d'autres activités de formation à l'intention des orthophonistes. Ce sondage a été administré par le truchement du site Internet de l'Ordre. De plus, les travaux avec le chercheur Partick Fougeyrollas se sont poursuivis.

## **Pour contrer la pénurie**

Les actions menées par l'Ordre pour lutter contre la pénurie de professionnels audiologistes et orthophonistes exigent, année après année, des investissements considérables. Le manque de volonté gouvernementale de régler la question et la lenteur des autorités universitaires constituent également des constantes. Malgré de nombreux rapports, les demandes répétées des utilisateurs de services, au premier chef les parents d'enfants aux prises avec un trouble de l'audition, du langage, de la voix ou de la parole, et les constats répétés annuellement par les établissements de services de santé et de services sociaux, les progrès sont lents à venir.

## **Efforts pour accroître les contingents d'étudiants dans les universités québécoises**

Il y a toutefois lieu de se réjouir de la décision de l'Université Laval de hausser le nombre de places à la maîtrise en orthophonie dès l'automne 2007 en vue d'accueillir 50 étudiants en 2008 (soit 25 de plus qu'actuellement). Cette augmentation contribuera à répondre à 50 % de la cible identifiée lors de l'exercice de la planification de la main-d'œuvre réalisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2002 (actualisée en 2004) et qui recommande de créer 50 places de plus en orthophonie au Québec. Il y a lieu de souligner l'engagement des autorités universitaires par le nombre des mesures mises en place pour soutenir cette croissance, tout particulièrement par l'ajout de six postes de professeurs, de deux postes de cliniciens et par la volonté de créer une clinique universitaire.

Du côté de l'Université de Montréal, les discussions progressent lentement, mais au 31 mars 2006, aucun accroissement de la cohorte d'étudiants en orthophonie n'a été annoncé. Les difficultés demeurent liées au nombre de professeurs, aux locaux et aux places de stage. Il faut saluer les 25 admissions en audiologie qui devraient permettre d'apporter une meilleure réponse aux besoins de la population. Il faut regretter la décision de l'Université de suspendre les

admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie et aux microprogrammes de 2<sup>e</sup> cycle sur les troubles de la parole et sur les troubles du langage qui permettraient à des candidats à l'exercice de la profession, possédant une formation étrangère, de compléter des études de mise à niveau dans des délais beaucoup plus courts. Finalement, il n'est pas prévu de procéder à une hausse du nombre de places à l'Université McGill.

## **Recrutement à l'étranger**

La 4<sup>e</sup> mission de recrutement en Belgique, qui s'est tenue du 10 au 15 mai 2005 sous l'égide de Recrutement Santé Québec, a permis d'intéresser, encore cette année, une dizaine de Belges à venir exercer la profession chez nous. Ainsi, au cours des quatre dernières années, une quarantaine de professionnels sont venus nous prêter main-forte, la plupart pour une période s'échelonnant sur deux années. Il faut regretter que le gouvernement ait diminué le soutien financier accordé à l'Ordre pour cet effort de recrutement, amorcé par ce dernier il y a déjà cinq ans.

Nous avons également sollicité l'aide du Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, qui nous questionnait lors d'une rencontre sur les raisons de la pénurie constante d'orthophonistes au Québec. Une lettre, qui lui a été expédiée le 30 juin 2005, faisait état des principaux problèmes liés au manque d'effectif. Malheureusement, à la fin de l'exercice, peu de progrès concrets ont été réalisés à ce jour, bien que des discussions aient été amorcées avec la Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

## **Relations avec les partenaires**

### **PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX**

#### **Immigration (MICC)**

L'Ordre a poursuivi ses travaux pour favoriser la reconnaissance des compétences des candidats à l'exercice de la profession ayant complété une formation hors du Québec et du Canada. C'est ainsi qu'il a finalisé la procédure de correction et d'analyse des résultats à l'Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation (EREF). Il a rendu des décisions concernant les sept candidats qui se sont présentés à la première séance officielle de l'examen. Malheureusement, aucun d'eux n'a réussi. Bien que tous peuvent repasser l'EREF, il importe de noter, qu'ayant démontré une base suffisante, trois d'entre eux sont admissibles à une reprise partielle. Les préparatifs pour la deuxième séance d'examen vont bon train, et celle-ci devrait se tenir à la fin 2006.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre a présenté les travaux de développement de l'EREF lors du Colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le 7 avril 2005 à Montréal, devant un auditoire regroupant des participants du monde de l'éducation et du travail. Un exposé a également été réalisé devant les organismes de réglementation canadiens en orthophonie et en audiologie en mai, à Regina, en Saskatchewan. Dans la foulée, une présentation a été donnée en juillet 2005 au bénéfice du Comité d'admission de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario qui réfléchit à l'intérêt d'en acquérir les droits. Aussi, une délégation restreinte de ce comité s'est déplacée à Montréal en mars 2006 pour poursuivre les discussions.

## Éducation (MELS)

Une rencontre s'est tenue avec la directrice de l'adaptation scolaire du MELS, Mme Liette Picard, à laquelle participait également Mme Anne Paradis, conseillère responsable du dossier langage et parole. Il a été question de la nouvelle définition de la dysphasie/trouble primaire du langage déterminée par la profession, ainsi que du rôle des orthophonistes en matière de langage écrit. On a également discuté du rôle des orthopédagogues relativement aux troubles d'apprentissage et de celui des orthophonistes en langage écrit.

Une correspondance a été transmise à la Fédération des Commissions scolaires du Québec concernant l'application des activités réservées aux membres de l'Ordre, et tout particulièrement en matière d'évaluation des troubles du langage écrit.

Une lettre a également été transmise au directeur général des relations de travail, M. Alain Lavoie, relativement au plan de classification des orthophonistes en milieu scolaire dans le cadre de la consultation menée sur celui-ci par le Ministère. Au 31 mars 2006, aucune nouvelle de cette démarche n'avait été reçue par l'Ordre.

Les travaux dans le dossier du programme d'études collégiales *Stratégies d'intervention en développement du langage* se sont poursuivis entre l'Ordre et le Consortium des trois cégeps promoteurs (La Pocatière, Rosemont et Rimouski). Ils ont permis d'apporter d'importants ajustements tant au plan des compétences, des titres des cours que des guides pédagogiques. Il a été convenu que tous les cours abordant des contenus reliés au langage et à la communication, seraient donnés par des orthophonistes. Une table de suivi a été mise en place. Une rencontre s'est tenue à Québec en février 2006 avec l'ensemble des

collèges diffuseurs. De plus, l'Ordre a régulièrement entretenu des contacts avec les orthophonistes donnant les cours (et ceux intéressés à le faire) afin de faciliter leur réalisation. Il importe de rappeler que cette attestation vise principalement les éducateurs spécialisés et les éducateurs à la petite enfance en vue de les amener à développer leurs connaissances et leurs habiletés, ce qui leur permettra de stimuler plus adéquatement les enfants et de travailler en plus grande complémentarité avec les orthophonistes. La perspective est d'assurer la protection du public dans le respect des compétences de chacun.

## Santé et Services sociaux (MSSS)

Dans le cadre des travaux entourant le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*, une rencontre avec la ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, Mme Margaret F. Delisle, s'est tenue le 13 octobre 2005. Cet échange a permis de discuter avec la ministre du rôle unique de l'audiologiste dans l'évaluation globale des déficiences et des limitations fonctionnelles réalisée par ce professionnel. Ce fut également l'occasion de revenir sur l'*Avis de l'OOAQ sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie* qui lui avait été transmis en juillet 2005.

En février 2006, devant les délais importants entourant l'adoption du projet de règlement, l'Ordre a produit et distribué aux députés et ministres le dépliant *Rencontrer un audiologiste, une action rentable pour la personne et pour la société* afin de rappeler le rôle de l'audiologiste, ses compétences et la nature du travail qu'il effectue en complémentarité avec l'ORL et l'audioprothésiste.

Au 31 mars 2006, malgré les travaux réalisés avec l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec et les associations de personnes sourdes et malentendantes, les modifications de règlement sur les aides auditives n'avaient toujours pas été mises en vigueur.

À l'été 2005, le MSSS a consulté l'Ordre sur le processus d'agrément des établissements de santé et de services sociaux. De même, l'Ordre a collaboré aux travaux entrepris par le Ministère dans les efforts de mobilisation liés au risque d'un désastre, tout particulièrement d'une pandémie.

## Transports (MTQ)

En juin 2005, à Laval, l'Ordre a présenté l'avis *Agir pour réduire les répercussions du bruit sur la santé et sur la qualité de vie de la population : adopter une approche de*

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

*développement durable au regard du loisir motorisé*, dans le cadre des audiences régionales tenues par la ministre déléguée aux transports, Mme Julie Boulet. A suivi une rencontre en octobre avec le cabinet de la ministre. Finalement, le *Mémoire de l'OOAQ dans le cadre des consultations particulières menées sur le document d'orientation sur les Véhicules hors route présenté par le ministre délégué aux Transports* (mars 2006) a fait l'objet d'une présentation devant la Commission parlementaire des transports et de l'environnement en mars 2006, dans le cadre des consultations particulières menées sur le document d'orientation sur les véhicules hors route élaboré par la ministre.

L'intervention de l'Ordre vise tout particulièrement à rappeler que le bruit, au-delà de constituer une nuisance, est dommageable pour la santé des personnes, des communautés et des travailleurs. Les deux documents produits insistent sur les répercussions du bruit sur la santé en général et sur la santé auditive en particulier ainsi que sur la sécurité et les apprentissages. L'Ordre tient à remercier tout particulièrement les audiologistes Chantal Laroche et Michel Picard, respectivement professeurs titulaires à l'Université d'Ottawa et à l'Université de Montréal, pour leur contribution d'envergure à la rédaction de ces documents.

## **Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)**

Une rencontre s'est tenue à la demande de la Directrice de la réadaptation et de l'indemnisation de la CSST, Mme Marie Larue, relativement au souhait de la Commission de réviser la listes des aides de correction auditive (prothèses) qui devraient être accessibles aux travailleurs. L'Ordre a déposé le document *Commentaires de l'OOAQ sur le Projet de révision des prothèses auditives attribuées par le régime de la CSST à ses travailleurs atteints de surdité professionnelle* (mars 2006). Au 31 mars 2006, la rencontre de suivi demandée par l'Ordre à la Directrice n'a toujours pas eu lieu.

## **Office québécois de la langue française (OQLF)**

Encore cette année, une rencontre d'information à l'intention des étudiants de la première année du programme de maîtrise de l'Université McGill a été tenue en présence d'une représentante de l'OQLF (Office québécois de la langue française) et d'un représentant de l'Ordre de manière à faire connaître plus précisément les exigences de la *Charte de la langue française* et les moyens pour les respecter, notamment en démontrant une maîtrise suffisante de la langue française. L'entente exceptionnelle – survenue avec l'Office dans le cadre d'une période

d'ajustement suivant l'entrée en vigueur des activités réservées aux membres de l'Ordre et qui permet de délivrer un permis à des finissants de l'Université McGill qui sont en voie de répondre aux exigences de la Charte, se poursuit jusqu'au 31 décembre 2006. Elle aura permis de favoriser l'accès aux services à plusieurs centaines de concitoyens anglophones.

## **Régie des rentes du Québec (RRQ)**

Des modifications aux critères d'admissibilité pour les enfants présentant une déficience auditive ont été apportées au *Règlement sur le supplément pour enfant handicapé* en fonction des recommandations formulées par le comité conjoint Régie et Ordre, constitué en 2005.

## **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS**

### **Office des professions du Québec (OPQ)**

À l'invitation de l'Office, l'Ordre a participé à plusieurs consultations, notamment celle portant sur la problématique entourant l'assurance-responsabilité professionnelle et celle des administrateurs et dirigeants des ordres ainsi que celle en lien avec la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. De plus, des représentations ont été faites auprès de l'Office en lien avec la modernisation des champs de pratique en santé mentale et des discussions ont été tenues à ce propos. L'Ordre a également communiqué à plusieurs reprises avec l'Office relativement aux troubles de la déglutition et à la dysphagie.

### **Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)**

Le CIQ a célébré cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire de constitution. C'est en effet en 1965 que le Conseil était créé par l'honorable juge Jules Deschênes. J'ai été réélu à titre de vice-président du Conseil, pour un troisième mandat consécutif en mai 2005. À titre de président du comité de planification du CIQ, j'ai piloté les travaux qui ont conduit à l'adoption du plan stratégique quinquennal 2006-2010 et favorisé le développement d'une vision commune de ce que devrait être devenu le système professionnel en 2015.

### **Universités**

L'Ordre salue l'arrivée de l'orthophoniste-audiologiste Louise Getty à la direction de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005. Au cours de l'exercice financier, des rencontres ont eu lieu concernant divers sujets, notamment la question de la pénurie (dont une en présence de la vice-doyenne à la santé publique, aux sciences de la santé et aux relations internationales, Mme Christine Collin). Le projet de doctorat professionnel en audiologie (D.Aud.)

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

a aussi fait l'objet d'échanges et de présentations devant le Comité de la formation et le Bureau de l'Ordre.

Ces deux instances ont reconnu la pertinence d'améliorer la formation en audiologie, sans toutefois se dire prêtes à se prononcer sur la pertinence d'appuyer un projet de doctorat sans faire une analyse plus approfondie.

Le Comité de la formation initiera des travaux afin de déterminer les besoins supplémentaires en formation initiale pour les audiologistes en lien avec la protection et l'intérêt du public.

À l'Université Laval, le doyen de la Faculté de médecine, le Dr Pierre J. Durand, ainsi que le directeur du programme d'orthophonie, l'orthophoniste Joël Macoir, ont été rencontrés pour discuter des hausses de cohortes. Tel qu'on le sait, l'Université a décidé d'augmenter les cohortes dès 2007. Une réunion s'est également tenue avec l'équipe des professeurs.

À l'Université McGill, une rencontre avec la directrice de l'École des sciences de la communication humaine, Mme Shari Baum s'est tenue afin d'échanger sur plusieurs dossiers.

Des enseignements sur le système professionnel, l'éthique et la déontologie ainsi que les normes de compétence clinique et la tenue des dossiers et des bureaux ont été prodigués aux étudiants des trois universités.

## **Ordres et associations professionnels**

En collaboration avec 12 autres ordres de la santé et des relations humaines, l'Ordre a participé à l'organisation du 5<sup>e</sup> Colloque sur l'interdisciplinarité qui s'est tenu à Mont-Tremblant, les 8 et 9 avril 2005.

La révision de l'*Entente relative à la mobilité interprovinciale des orthophonistes et des audiologistes* découlant de l'*Accord de commerce intérieur au Canada* a été finalisée en mars 2006. Les modifications apportées devraient globalement favoriser la mobilité des personnes détentrices d'un permis obtenu sur la base d'un diplôme de maîtrise entre les provinces où il existe un ordre professionnel (Québec, Ontario, Alberta) ou une association professionnelle délégataire de la puissance publique en matière de protection du public (Manitoba, Nouveau-Brunswick, Saskatchewan).

Pour ce qui est des autres provinces et territoires canadiens, les procédures actuelles en matière d'équivalence devront continuer de s'appliquer afin d'assurer la protection du public. L'Ordre et ses partenaires des cinq

autres provinces (nommées au paragraphe précédent) ont constaté l'intérêt de constituer un Conseil des ordres d'orthophonistes et d'audiologistes du Canada afin de favoriser les échanges et la collaboration sur des sujets d'intérêts communs aux organismes d'encadrement professionnel. Des discussions sur ce sujet se poursuivront au cours des prochains mois.

Mme Carmen Phénix, responsable de l'admission, a participé activement au Comité d'agrément du Conseil d'accréditation canadien des programmes universitaires.

Une entente a été conclue avec l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA) en vue de distribuer la toise « *Je grandis, je communique !* » et un dépliant de sensibilisation auprès des membres du Collège royal des médecins de famille du Canada, des pédiatres, des Éléments du Canada, du Réseau canadien de recherche sur le langage et l'alphabétisation et de l'ACOA. Cette entente permettra une diffusion auprès de plus de 40 000 personnes ou organisations à travers le Canada.

Une rencontre a été tenue avec la présidente de l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes (AQOA), Mme Lydia Bégin-Bertrand. Plusieurs sujets ont été abordés et quelques projets de collaboration ont été décidés, tout particulièrement en lien avec la formation des orthophonistes et des audiologistes.

## **PARTENAIRES DU MONDE ASSOCIATIF**

Fidèle à son habitude, l'Ordre a poursuivi ses collaborations avec plusieurs partenaires du monde associatif. Des rencontres ont eu lieu avec des représentants du Centre québécois de la déficience auditive (CQDA), de l'Association des Devenus sourds et malentendants du Québec (ADSMQ) et l'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA), tout particulièrement sur le *Projet de règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives*. De même le président de la Fédération de l'âge d'or du Québec, M. Ernest Boyer, a été rencontré en juin 2005. Des échanges ont aussi eu lieu avec l'Association du Québec des enfants dysphasiques (AQEA) et l'Association des bègues du Canada (ABC).

L'Ordre a aussi travaillé avec l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec dans différents dossiers. Le 29 avril 2005, j'ai aussi prononcé la conférence intitulée *Communiquer pour vivre l'éthique* dans le cadre du 7<sup>e</sup> Colloque « La réadaptation à tout âge - L'éthique en réadaptation : jusqu'où doit-on aller ? », organisé par le Réseau Santé Richelieu-Yamaska.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

## Avis, mémoires et autres travaux de l'Ordre

Cette année encore, plusieurs mémoires, avis ou documents à caractère normatif ont été produits. Ces documents sont principalement le fruit du travail de plusieurs bénévoles réunis au sein de comités *ad hoc* qui conjuguent leurs compétences acquises au sein de différents environnements de travail. Ces contributions des pairs sont essentielles pour établir les documents qui constituent le discours officiel de l'Ordre.

Les mémoires, avis et documents à caractère normatif suivants ont été adoptés par le Bureau de l'Ordre :

- *Plan de traitement et d'intervention : au-delà des exigences légales, des outils pour la protection du public* ;
- *Rapport du comité ad hoc pour préparer un projet de formation continue obligatoire pour l'ajustement des aides auditives* ;
- *L'avis Agir pour réduire les répercussions du bruit sur la santé et sur la qualité de vie de la population : adopter une approche de développement durable au regard du loisir motorisé (juin 2005)* ;
- *Le Mémoire de l'OOAQ dans le cadre des consultations particulières menées sur le document d'orientation sur les Véhicules hors route présenté par le ministre déléguée aux Transports (mars 2006)* ;
- *L'Avis de l'OOAQ sur le Projet de règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance-maladie (juillet 2005)* ;
- *Avis sur la formation académique des orthophonistes et la dysphagie* ;
- *Rôle de l'orthophoniste auprès de la clientèle dysphagique : convergence québécoise, canadienne et internationale* ;
- *Implications cliniques des interactions entre les systèmes sensorimoteurs : parole et déglutition.*

Le comité *ad hoc* sur le langage écrit a été constitué et il devrait déposer un avis sur le rôle de l'orthophoniste en langage écrit. Le comité *ad hoc* sur les troubles du traitement auditif terminera son mandat et déposera un avis sur le rôle de l'audiologiste au regard de ces problématiques.

## Affaires professionnelles

L'Ordre s'est à nouveau acquitté de sa mission de protection du public en favorisant la surveillance et l'amélioration de l'exercice professionnel. Le comité d'inspection professionnelle a réalisé 80 activités de surveillance, dont 35 visites d'inspection générale et 45 inspections indirectes. Ce programme tient compte des suivis des inspections que le comité doit assurer. Il a également entamé la révision du questionnaire d'inspection et produit plusieurs chroniques « Réflexions » pour le *Parenthèses*.

Du côté de la formation continue, trois activités ont été organisées en orthophonie dans la région de Montréal. Une attention particulière sera portée lors du prochain exercice pour tenir des activités en audiologie. Il faut mentionner que le programme de formation en ajustement des prothèses auditives est en préparation et nécessite beaucoup d'énergie. Il est également envisagé de tenir des discussions avec les partenaires de l'Ordre que sont les universités et l'AQOA qui sont de plus en plus présents dans l'offre de formation continue.

Finalement, le comité du 13<sup>e</sup> Congrès de l'Ordre et plusieurs sous-comités de l'événement qui se tiendra à Gatineau les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin sous le thème *Nos sources, nos affluents, nos vagues : 50 ans déjà !* se sont appliqués à préparer un programme scientifique de haut niveau et des activités d'intérêt, dont deux précongrès portant respectivement sur le bruit et sur le langage écrit.

Le comité d'admission a traité plus de vingt demandes, tant en équivalence de diplôme que de formation. Fait important à noter, 14 candidats qui devaient compléter une formation en vue d'obtenir une équivalence ont obtenu leur permis permanent. Il s'agit de : cinq licenciés belges, recrutés au cours des missions réalisées avec Recrutement Santé Québec ; six candidats ayant complété le DESS en orthophonie et un microprogramme ; et deux autres personnes ayant complété la formation manquante. Un audiologiste a été admis après avoir réussi la formation requise à l'université. De même, le comité a travaillé avec énergie pour finaliser les travaux de l'EREF.

Le comité des publications a orchestré la parution de trois numéros de la revue *Fréquences* s'intitulant : *Tests et normalisation, Trouble primaire du langage/dysphasie : définition et outils et Ajustements des prothèses auditives – Nouveaux défis en amplification auditive pour les audiologistes*. Cinq numéros du *Parenthèses* ont aussi été publiés. L'Ordre a également édité *L'histoire de l'orthophonie et de l'audiologie – Naissance d'une profession*.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Comité des communications a travaillé à l'organisation des activités du mois de la communication et de ses troubles en mai 2005, dont l'objectif était de sensibiliser la population aux répercussions du bruit, entre autres par l'entremise du slogan *Silence on vit!* Un kiosque a été tenu au Complexe Desjardins à Montréal les 17, 18 et 19 mai. Un message électronique a été diffusé dans le métro de la métropole et une *Journée sans bruit* s'est tenue dans deux écoles des régions de Montréal et de la Montérégie. Le comité s'est aussi attardé à la révision de la toise *Je grandis et je communique!* et du dépliant qui l'accompagne. J'ai donné plusieurs entrevues tant à la radio, à la télévision que dans les média écrits et électroniques. En terminant, les conseillères professionnelles ont contribué à l'amélioration de l'exercice en apportant des réponses aux nombreuses questions formulées par les membres tout au long de l'année. Elles ont également participé aux travaux de plusieurs comités *ad hoc*. De plus, elles ont répondu à un grand nombre de demandes provenant du public, d'organismes ou d'associations.

## Affaires réglementaires

Deux projets de règlements déjà amorcés lors du précédent exercice devraient être adoptés au cours du prochain exercice. Il s'agit du *Projet de règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OOAQ* et du *Projet sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes*.

De plus, dans le processus amenant le nombre des administrateurs au Bureau de l'Ordre de 8 à 16 membres, le *Règlement sur la représentation régionale au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* et le *Règlement modifiant le Règlement des affaires du Bureau et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* ont été adoptés.

## Affaires administratives et financières

Le budget 2006-2007 dépassera pour la première fois le million de dollars, signe de la croissance de l'Ordre. Des modifications mineures de concordance ont été apportées à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ* et à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'Ordre*. Une augmentation de salaire de 2 % a été accordée aux employés au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

L'Ordre a signé une entente de services de deux ans avec la firme Communications Publi-Services Inc., lui confiant la recherche de publicitaires pour la revue *Fréquences* et pour la sollicitation d'exposants pour les congrès organisés au bénéfice des membres. Le contrat d'assurance-responsabilité professionnelle avec La Capitale pour les membres a été renouvelé pour la durée de l'exercice avec une légère hausse des primes. Ceux concernant l'assurance groupe auto et habitation avec La Personnelle et l'assurance-médicament avec Dale-Parizeau se poursuivent de manière à fournir des produits de qualité aux membres, et ce, aux meilleurs tarifs possibles.

L'Ordre a décidé de facturer le service de référence en privé de manière à couvrir les frais de plus en plus importants qui y sont reliés compte tenu de la fréquentation de ce service (au téléphone et sur Internet). L'équivalent d'un poste de secrétariat y est consacré annuellement.

Un nouveau poste de secrétariat (14 heures par semaine 10 mois par année) a été créé pour apporter un soutien tout particulier à l'inspection professionnelle et aux professionnels qui travaillent à la permanence.

Au chapitre du *Guide et des outils cliniques sur les troubles primaires du langage (dysphasie)*, l'ensemble de l'opération s'est non seulement autofinancée, mais a permis de générer un surplus net de 3 000 dollars. Ces outils et le DVD de formation sont grandement appréciés des membres.

## Conclusion

L'année 2006-2007 verra une accentuation des actions en vue de faire respecter les activités réservées. L'Ordre rappellera également au gouvernement que la modernisation du champ d'exercice de ses membres et les activités à leur réserver demeurent à compléter afin d'assurer adéquatement la protection du public. Les avis de l'Ordre qui portent tant sur le rôle de l'audiologiste au regard des troubles du traitement auditif que sur celui de l'orthophoniste dans les troubles de la déglutition et le langage écrit seront complétés. Des interventions seront privilégiées auprès des employeurs.

L'Ordre accentuera ses efforts, encore et sans relâche, pour qu'un plus grand nombre de places en orthophonie comme en audiologie soient disponibles dans nos universités. La population du Québec a besoin de cet accroissement pour accéder aux services de l'orthophoniste et de l'audiologiste, car les délais d'attente demeurent encore de plusieurs mois à quelques années. Une 5<sup>e</sup> mission de recrutement devrait se tenir au printemps.

## RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Ordre poursuivra ses actions en vue d'améliorer ses processus de reconnaissance des compétences des personnes qualifiées qui nous arrivent d'ailleurs.

Le plan stratégique 2006-2011 devrait être adopté par le Bureau de l'Ordre au cours de l'année. La tournée régionale entreprise à la fin du présent exercice devrait être complétée. Des efforts particuliers seront déployés en ce qui concerne le bruit et ses répercussions dans la communauté et en milieu de travail. L'Ordre lancera au printemps le concours *Prix Villes et Villages paisibles*<sup>MC</sup>. Aussi, la *Journée sans bruit* sera reprise à plus grande échelle dans un nombre plus élevé d'écoles au Québec. L'Ordre tiendra son 13<sup>e</sup> Congrès à Gatineau, en Outaouais, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2006 sous le thème *Nos sources, nos affluents, nos vagues : 50 ans déjà !* Le 50<sup>e</sup> anniversaire y sera célébré lors d'un grand gala. Les festivités se prolongeront à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal, premier programme canadien de formation qui accueillait ses premiers étudiants en 1956.

Au cours de l'exercice 2006-2007, l'Ordre poursuivra ses actions en vue d'améliorer la compétence de ses membres pour toujours accroître la qualité des services à la population. Il exercera également son rôle de conseiller auprès de l'autorité publique sur des questions de santé, d'éducation et de bien-être au bénéfice de la population québécoise.

Je vous invite à prendre connaissance dans les pages qui suivent des activités du Bureau, des réalisations des comités et des états financiers. Vous pourrez y mesurer l'engagement de l'Ordre et de ses membres à l'égard de sa mission de protection du public.

Le Président et directeur général,



Louis Beaulieu

Louis Beaulieu, MOA



## HOMMAGE

### *Prix* **GERMAINE HUOT**



**Photo ci-contre**

De gauche à droite :  
Mme Germaine Huot, C.M., C.Q.,  
orthophoniste-audiologiste émérite,  
la lauréate du Prix 2005,  
Mme Brigitte Stanké, orthophoniste  
et M. Louis Beaulieu, président  
et directeur général.



**Photo ci-dessus**  
Mme Maryse Poisson,  
orthophoniste, lauréate de  
la Bourse Raymond-Héту 2005.

### *Bourse* **RAYMOND-HÉTU**



**Photo ci-contre**

De gauche à droite :  
Mme Émilie Turcotte,  
orthophoniste ;  
M. Jonathan Côté,  
audiologiste ;  
Mme Germaine Huot,  
M. Louis Beaulieu et  
Mme Ann Sutton,  
orthophoniste, membre du  
jury des prix.

### *Prix* **CARDOZO- CODERRE**

## ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Bureau de l'Ordre a tenu 9 réunions régulières et 1 réunion extraordinaire. Les principales décisions du Bureau ont été (de - d') :

### Délivrance de permis et inscriptions au Tableau de l'Ordre

- § décerner des permis aux nouveaux membres en vertu de l'article 40 du *Code des professions* et de les inscrire au Tableau de l'Ordre ; de décerner des permis temporaires en vertu de l'article 41 ; d'inscrire et de réinscrire des membres au Tableau de l'Ordre, en vertu de l'article 46.
- § accorder et refuser des équivalences de diplôme et de la formation en conformité avec le *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- § radier les membres qui ont démissionné pour différents motifs.

### Administration et finances

- § adopter des nouveaux libellés pour la *Mission, les valeurs et les orientations stratégiques 2006-2011*, tels que présentés dans le cadre de l'*Exercice de planification stratégique 2006-2011*.
- § adopter les états financiers vérifiés se terminant le 31 mars 2005, en vue de leur présentation à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec du 17 juin 2005.
- § allouer un montant de 2 000 \$ en vue de la préparation des commentaires à transmettre à l'Office des professions du Québec concernant le rapport *Partageons nos compétences – Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et en relations humaines*.
- § adopter le programme d'inspection professionnelle 2005-2006, tel que présenté par le Comité d'inspection professionnelle, conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- § adopter les modifications à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ* telles que présentées.

- § adopter les modifications à la *Politique sur la rémunération et les conditions de travail des dirigeants et employés de l'Ordre*, telles que présentées.
- § décider de tenir le congrès 2006 au Palais des Congrès de Gatineau, les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 2006 et de tenir le Gala du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre dans la Grande Galerie du Musée canadien des civilisations.
- § adopter le thème proposé pour le Congrès 2006 de l'Ordre « Nos sources, nos affluents, nos vagues : 50 ans déjà ! ».
- § mandater la directrice générale adjointe et secrétaire, Mme Lucie Provencher, pour signer le contrat avec le Musée canadien des civilisations, en vue de l'organisation du Gala du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Ordre.
- § réserver une somme de 30 000 \$ au poste budgétaire « Communication et marketing » pour le mois de la communication 2006 et de procéder aux activités prévues.
- § adopter le budget 2005-2006, incluant les mesures relatives au service de référence et aux frais d'étude de dossier et d'admission, tel que présenté.
- § rendre obligatoire, lorsque la réglementation le permettra, le programme de mise à niveau et de perfectionnement en aides auditives.
- § constater le succès de la probation de Mme Lucie Provencher et la confirmer dans ses fonctions selon les termes de son contrat de travail, signé le 22 juin 2004, et qui couvre la période du 2 août 2004 au 1<sup>er</sup> août 2007.
- § permettre à M. Louis Beaulieu de poursuivre l'utilisation du titre de « directeur général » et donc de conserver le titre de « président et directeur général ». Également permettre à Mme Lucie Provencher d'utiliser le titre de « directrice générale adjointe » et donc de modifier son titre par « directrice générale adjointe et secrétaire », sans que cela n'affecte les conditions prévues à son contrat d'engagement 2004-2007.
- § mandater la directrice générale adjointe et secrétaire, Mme Lucie Provencher, pour signer la déclaration de l'employeur pour la responsabilité professionnelle concernant M. Louis Beaulieu aux fins de l'application du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OOAQ*, pour la période se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2006.

## ACTIVITÉS DU BUREAU

- § ratifier le contrat d'engagement de Mme Marie-Josée Audet, pour une période de 18 mois, au poste de secrétaire, avec une probation de 6 mois.
- § nommer comme représentants de la personne morale à l'égard du compte et des emprunts des garanties que l'Ordre pourraient faire auprès de la Caisse populaire Desjardins du Quartier Latin : le président et directeur général : M. Louis Beaulieu ; la vice-présidente : Mme Christiane Morrow ; la trésorière : Mme Geneviève Lemieux ; la directrice générale adjointe et secrétaire : Mme Lucie Provencher.
- § offrir un contrat à durée indéterminée à Mme Sonia Zouaoui, à titre de commis-réceptionniste, à compter du 21 décembre 2005.
- § autoriser la direction à créer un poste contractuel de secrétariat d'une durée maximale de 10 mois annuellement (entre septembre à juin de chaque année) à raison de 14 heures par semaine.
- § accorder une hausse salariale de 2 % aux employés de l'Ordre, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2006.
- § signer le contrat avec la Capitale Assurances générales pour l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants.
- § augmenter les primes d'assurance responsabilité professionnelle des secteurs public et privé.
- § ratifier le contrat de service entre la firme Communications Publi-Services Inc. et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, pour une durée de deux ans.
- § adopter le but, les objectifs, la structure de gouvernance ainsi que la dénomination pour la constitution d'une fondation dans le domaine de l'orthophonie et de l'audiologie, soit Fondation pour l'éducation et la recherche en orthophonie et en audiologie, et de procéder aux autres étapes requises en vue de la constitution de l'organisme.
- § accepter la création d'un Conseil d'accréditation canadien des programmes universitaires et d'engager pour les trois prochaines années à contribuer au partage des frais de 5 000 \$ pour la première année, entre les 6 organismes concernés.
- § donner un accord de principe en vue de constituer l'Alliance des ordres professionnels d'audiologistes et d'orthophonistes du Canada.

- § imposer un stage de perfectionnement en vertu des dispositions prévues au *Règlement sur les stages de perfectionnement des orthophonistes et audiologistes*.
- § imposer un stage de formation de 40 jours à un membre.

### Règlementation

- § approuver la version française du *Projet de règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, présentée au Bureau et de la déposer à l'Office des professions du Québec en vue de son adoption.

Adopter :

- § le *Règlement sur la représentation régionale au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* ;
- § le *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* ;
- § le *Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau et des assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

### Prix, lauréats et motion de félicitations

- § décerner le *Prix Germaine-Huot 2005* à Mme Brigitte Stanké pour ses réalisations exceptionnelles dans le domaine du langage écrit et de la dyslexie.
- § attribuer la *Bourse Raymond-Héту* pour l'année 2005 à Mme Sylvie Auger, audiologiste.
- § décerner les *Prix Cardozo-Coderre 2005* aux finissants universitaires suivants : Mme Émilie Turcotte, orthophonie, Université de Montréal ; M. Jonathan Côté, audiologie, Université de Montréal ; Mme Marie-Ève Lafleur, orthophonie, Université Laval.
- § attribuer la *Bourse Raymond-Héту 2006* à Mme Annie Delyfer, orthophoniste.
- § décider de lancer le concours *Prix Villes et Villages paisibles<sup>MC</sup>*.
- § formuler une motion de remerciements à Mme Marie Le François pour sa contribution au sein du Bureau de l'Ordre à titre d'administratrice nommée depuis 4 ans.

## ACTIVITÉS DU BUREAU

§ formuler une motion de félicitations à Mme Carmen Phénix, orthophoniste, pour son travail soutenu et l'intérêt qu'elle a démontré au développement de l'examen de reconnaissance de l'équivalence de la formation (EREF) dans son ensemble, et ce, depuis le début du projet, en 2001.

§ nommer M. Claude Langlais, Mmes Christiane Morrow et Geneviève Lemieux, membres du comité qui aura pour mandat de faire des propositions au Bureau concernant les conditions monétaires relatives à l'emploi de M. Louis Beaulieu, et de désigner M. Langlais comme président du comité.

### Élection, nominations et constitution de comités

De nommer :

§ Mme Christiane Morrow, orthophoniste, au poste de vice-présidente et de renommer Mme Geneviève Lemieux, orthophoniste, au poste de trésorière.

§ au Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'année 2005-2006, monsieur Louis Beaulieu à titre de président de l'Ordre, également à titre de déléguée, Mme Christiane Morrow, orthophoniste, ainsi que Mme Chantale Larocque, orthophoniste, à titre de déléguée substitut.

§ à titre de secrétaire du comité de discipline Mme Thérèse Kirouac, du 1<sup>er</sup> avril 2005 et ce, jusqu'au 31 mars 2006.

§ au comité de réglementation, M. Louis Beaulieu, Mmes Christiane Morrow, Geneviève Lemieux et Lucie Provencher, directrice générale adjointe et secrétaire, pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 14 octobre 2008.

§ au comité d'inspection professionnelle, à titre de membre suppléant Mme Anne Bonhomme, orthophoniste, en vertu de l'article 110 du *Code des professions*, puis de confirmer sa nomination pour un mandat de 2 ans ; Mme Sonia Chabot, orthophoniste.

§ au comité de formation continue, Mmes Marie-Soleil Houde, audiologiste, et Nathalie-Demers, orthophoniste, pour un mandat de trois ans.

§ au comité CLSC, Mme Jasmine Fecteau, orthophoniste, pour un mandat de trois ans.

§ au comité des *Prix Cardozo-Coderre*, Mmes Louise Coderre et Ann Sutton, orthophonistes, ainsi que MM Louis Beaulieu, président et directeur général, et François Bergeron, audiologiste.

§ au comité de la *Bourse Raymond-Héту*, Mme Chantale Larocque, orthophoniste, pour agir à titre de présidente ainsi que M. Éric Bégin, audiologiste, et Mme Christiane Morrow, orthophoniste, à titre de membres.

§ au comité d'orthophonie scolaire, Mmes Isabelle Bouchard et Christine Bourdages, orthophonistes, pour un mandat d'une durée de trois ans.

§ au comité de discipline, Mme Valérie Tremblay, audiologiste, à titre de membre, pour un mandat de trois ans.

§ à titre d'arbitre pour l'arbitrage des comptes, Mmes Joane Lusignan Déziel, Johanne Landry, Josée Laurendeau et Danielle Noreau, orthophonistes.

§ Mme Johanne Landry, orthophoniste, pour constituer un conseil d'arbitrage dans le dossier présenté à la directrice générale adjointe et secrétaire.

§ à titre d'examineur pour l'audit des programmes au Conseil canadien d'accréditation des programmes universitaires en orthophonie et en audiologie, Mme Renée Boisclair-Papillon, orthophoniste.

§ Constituer le comité *ad hoc* pour l'organisation du XIII<sup>e</sup> Congrès 2006 et de nommer :

#### Comités et sous-comités

Membres au Comité de direction :

les orthophonistes : Hélène Blais, Mélyny Faucher à titre de co-présidentes ; Anne Simon, Brigitte Laflamme, Caroline Morin, Fannie Forest-Gauthier, Yvon Blais et l'audiologiste Geneviève Masson, à titre de membres ; ainsi que les sous-comités suivants et d'y nommer :

Sous-comité scientifique et précongrès :

les orthophonistes : Anne Simon, coprésidente, Caroline Morin, Elisabeth Crozier, Isabelle Bonami, Yvon Blais, Brigitte Laflamme et les audiologistes : Annie Bourque, coprésidente et Sophie Waridel.

Sous-comité social et touristique :

les orthophonistes : Caroline Morin, Isabelle Greffard, Dominique Péliissier, Lucie Nault.

## ACTIVITÉS DU BUREAU

Sous-comité des exposants :  
les orthophonistes : Fannie Forest-Gauthier,  
Caroline Gaudreau, Marie-Luce Legault.

Sous-comité de l'audiovisuel :  
les orthophonistes : Yvon Blais, Francine Charron  
et l'audiologiste Geneviève Masson.

Sous-comité des communications :  
l'audiologiste Geneviève Masson et les  
orthophonistes : Chantal Pelletier, Yvan Liben  
et Hélène Gauthier.

### Avis et mémoires

- § adopter le document *Plans de traitement et d'intervention : au-delà des exigences légales, des outils pour la protection du public*.
- § adopter l'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec « Agir pour réduire les répercussions du bruit sur la santé et sur la qualité de vie de la population : adopter une approche de développement durable au regard du loisir motorisé »*.
- § adopter l'*Avis de l'OOAQ sur le Projet de règlement modifiant le règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie*.
- § adopter le *Rapport du comité ad hoc pour préparer un projet de formation continue obligatoire pour l'ajustement des aides auditives et débiter les travaux*.
- § adopter les documents relatifs au dossier dysphagie, préparés par les membres de l'OOAQ formant le groupe de support restreint en dysphagie :
  - *Avis sur la formation académique des orthophonistes et la dysphagie ;*
  - *Rôle de l'orthophoniste auprès de la clientèle dysphagique : convergence québécoise, canadienne et internationale ;*
  - *Implications cliniques des interactions entre les systèmes sensorimoteurs : parole et déglutition.*
- § adopter le *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, constitué dans le cadre des consultations particulières menées sur le document d'orientation sur les véhicules hors route, élaboré par la ministre déléguée aux Transports*.
- § adopter l'*Entente relative à la mobilité interprovinciale des orthophonistes et des audiologistes version 2005 avec les modifications proposées*.

# RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Nicole Archambault Moreno, syndique

## Mandat

La syndic a pour fonction statutaire principale de faire enquête au sujet d'un membre et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au comité de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture mais avant le dépôt d'une plainte, la syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

Elle procède de même à la conciliation des honoraires en vertu du Règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

En matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, elle procède aux enquêtes appropriées.

Enfin, elle est régulièrement sollicitée pour répondre à diverses demandes du public ou des membres sur des questions reliées à l'application des règlements de l'Ordre ayant un aspect déontologique.

## Activités 2005-2006

Une enquête a été entreprise et se poursuit à la suite d'une plainte pour inconfort à la suite d'examen audiométriques alors qu'un dossier en enquête à la fin de l'exercice 2004-2005 relatif à un partage de responsabilité entre professionnels a été fermé.

Une audition sur sanction à laquelle a participé la syndic s'est tenue au cours de l'exercice courant, l'audition sur la culpabilité ayant eu lieu au cours de l'exercice précédent.

Les deux conciliations réalisées à la fin de l'exercice 2004-2005 en vertu du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de l'Ordre* n'ayant pas donné lieu à une entente, la syndic a produit son rapport sur chacun des différends, tel que le prévoit le règlement.

Un différend a été soumis au conseil d'arbitrage et dans un autre différend, une entente entre les parties a été déposée auprès de la secrétaire de l'Ordre avant la formation du conseil d'arbitrage.

L'utilisation illégale du titre d'orthophoniste ayant été rapportée à l'Ordre, un avis a été expédié, par huissier, à la personne en cause ainsi qu'à l'organisme impliqué et un suivi a été effectué.

Au cours du présent exercice, la syndic a répondu à plusieurs demandes d'information provenant tant des membres que du public. Ces demandes portaient principalement sur la confidentialité et la garde des dossiers, les honoraires, les politiques d'annulation de rendez-vous en pratique privée et les communications client-professionnel.

La syndic a assisté au V<sup>e</sup> colloque sur l'interdisciplinarité qui s'est tenu à Mont-Tremblant en avril 2005 de même qu'à quelques réunions en rapport avec ses activités.



# COMITÉS STATUTAIRES

## Comité d'admission

### Membres

Carmen Phénix, présidente  
 Marthine Brazeau  
 Carolyn Cronk  
 Carolina Rossignuolo

### Mandat

Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire des recommandations concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.

### Réunions

12 avril 2005	11 octobre 2005
17 mai 2005	7 novembre 2005
13 juin 2005	13 décembre 2005
16 août 2005	24 janvier 2006
4 octobre 2005	21 février 2006

### Réalisations

#### Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en orthophonie

**13 dossiers ont été présentés et étudiés :**

- § 2 équivalences de diplôme accordées ;
- § 7 équivalences partielles (permettant l'obtention d'un permis temporaire avec restrictions) ;
- § 4 refus d'équivalence.

#### Dossiers des candidats formés au Canada ne possédant pas le diplôme de maîtrise en orthophonie

- § aucun dossier.

#### Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en audiologie

- § aucun dossier.

#### Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie

- § 7 candidats se sont présentés à l'Examen pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation (EREF) en vue de faire reconnaître une équivalence de la formation en orthophonie.

Les résultats à l'EREF sont les suivants :

- aucune réussite complète ;
- 3 candidats sont en situation de reprise partielle ;
- 4 candidats échouent ;
- une 8<sup>e</sup> candidate a demandé l'équivalence de la formation en cours d'année. Elle se soumettra à l'EREF endécembre 2006.

#### Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en audiologie

- § aucun dossier.

#### Dossiers des candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu leur diplôme plus de cinq ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ou leur réinscription

- § 1 dossier présenté. Bon maintien des compétences au cours des 5 dernières années.

#### Dossiers des candidats ayant complété les exigences en vue d'accorder l'équivalence de diplôme ou de la formation

**14 candidats ont complété la formation manquante :**

- 6 ont complété un DESS en orthophonie ;
- 2 ont complété une formation en orthophonie à l'université ;
- 1 a complété une formation en audiologie à l'université ;
- 5 licenciés belges ont complété la formation manquante dans les domaines suivants : troubles de la parole d'origine neurologique, troubles de la fluidité, dysphagie (cours dispensés en formation continue par l'OOAQ).

## COMITÉS STATUTAIRES

### Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation en orthophonie (EREF)

Cet examen a été développé afin de vérifier les compétences de personnes diplômées à l'étranger ne possédant pas l'équivalence du diplôme de maîtrise en orthophonie. Ces personnes doivent démontrer qu'elles possèdent, au terme d'une expérience d'au moins 5 ans, les mêmes compétences que les détenteurs de maîtrise en orthophonie d'une université québécoise. L'équipe de recherche a procédé aux analyses des résultats des candidats qui se sont présentés à l'examen des 30 et 31 mars 2005. Les bilans sont énoncés à la page 20.

L'équipe a préparé un second examen qui se tiendra à la mi-décembre 2006. Il sera validé par des juges experts avant sa tenue. Il faut souligner que les candidats doivent déboursier des frais pour se présenter à cet examen visant à juger de leurs compétences cliniques en orthophonie. L'Ordre vise l'autofinancement de cette activité.

### 4<sup>e</sup> mission de recrutement en Belgique

La 4<sup>e</sup> mission de recrutement en Belgique a été menée du 10 au 15 mai 2005. Les milieux de la Santé et de l'Éducation faisaient partie de la mission, sous la direction de Recrutement Santé Québec. Les directrices des programmes de licence en logopédie de Belgique ont collaboré à la mission en faisant de la publicité auprès de leurs finissants et en mettant des locaux à notre disposition.

- 24 candidates finissantes ont été rencontrées individuellement ou en groupe.
- 14 candidates ont été rencontrées en entrevue de sélection. Deux n'ont pas été retenues après entrevue.
- 6 des 12 candidates retenues sont arrivées au Québec entre août 2005 et mars 2006 : 5 ont été orientées en santé et une en scolaire. Une 7<sup>e</sup> candidate doit arriver en mai 2006 en santé et une 8<sup>e</sup> candidate rencontrée lors de cette mission doit arriver en milieu scolaire au début août 2006.

### Conseil d'accréditation des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie (CAPUC-AO)

Mme Carmen Phénix a été mandatée par le regroupement des Ordres et Organismes réglementés canadiens en orthophonie et en audiologie pour siéger au Bureau d'accréditation. Le Bureau coordonne et surveille l'examen d'accréditation des programmes d'études et prend les décisions concernant l'accréditation.

## COMITÉS STATUTAIRES

### Comité de la formation

#### Membres désignés

##### par l'Ordre :

M. Louis Beaulieu, président du Comité et président et directeur général de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Mme Carmen Phénix, présidente du Comité d'admission

##### par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

Mme Louise Getty, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal

Mme Shari Baum, directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill

##### par le ministre de l'Éducation :

Mme Anne Robitaille, représentante du ministre de l'Éducation

##### observateurs (avec droit de parole) :

M. Joël Macoir, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval

Un représentant étudiant, Université de Montréal

Un représentant étudiant, Université McGill

#### Mandat

Le Comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes ». On entend par qualité de la formation l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste. Le fonctionnement du Comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

#### Réunions

Le Comité a tenu 2 réunions au cours du présent exercice.

Les questions relatives à la pénurie d'orthophonistes et à la nécessité de former plus d'étudiants dans les universités québécoises demeurent urgentes, ce qui s'inscrit tout à fait dans le sens des conclusions du rapport Planification de la main-d'œuvre (PMO) dans le secteur de la réadaptation physique, publié par le ministre de la Santé et des Services sociaux (juillet 2002 ; mis à jour en

juin 2004). L'Université Laval a décidé d'augmenter le nombre d'étudiants qu'elle admettra à son programme d'orthophonie dès 2007 en vue d'atteindre 50 places en 2008. À l'Université de Montréal on étudie sérieusement la question. De plus, on a également discuté de la nécessité d'offrir des cours d'appoint, notamment aux orthophonistes belges licenciés, recrutés lors des missions sous l'égide de recrutement Santé Québec. Ces cours pourraient être organisés par les universités et être accessibles aux personnes concernées à des tarifs acceptables (actuellement, il n'existe pas d'entente ou de dispositions particulières permettant à des Belges de s'inscrire aux mêmes tarifs que les Québécois). La représentante du Ministre explorera des pistes pour voir si des solutions pourraient être apportées.

L'Université McGill s'interroge également sur les difficultés pour retenir plusieurs des candidats à l'exercice de la profession qu'elle diplôme compte tenu des exigences de la Charte de la langue française, tout particulièrement en situation de pénurie d'effectif alors qu'il est également problématique de desservir la clientèle de langue anglaise. L'Ordre mentionne que cela pourra être porté à l'attention de l'Office québécois de la langue française afin d'explorer la possibilité d'apporter des aménagements.

En ce qui concerne l'effectif en audiologie, on constate que le nombre de places au programme québécois offert par l'Université de Montréal est actuellement de 25, ce qui permettra de répondre à une croissance de 3 % des effectifs par année, hypothèse retenue lors de la PMO. Bien qu'il s'agisse d'une progression, on considère qu'un tel taux de croissance ne permettra pas de répondre aux besoins de la population.

Au chapitre de l'enseignement clinique et des stages, le comité a constaté qu'il faut organiser un nombre impressionnant de stages pour les étudiants. En effet, ce sont plus de 880 pour les étudiants en orthophonie et autour de 175 en audiologie annuellement pour un maximum de 1 300 orthophonistes et 225 audiologistes susceptibles de pouvoir accueillir des stagiaires. La charge est donc énorme. Le comité a discuté de l'utilité de créer des cliniques universitaires tant à l'Université de Montréal qu'à l'Université Laval, l'Université McGill ayant fait des choix différents. Des pistes doivent être explorées à cet effet par le Ministère et les universités concernés. L'Ordre sera également mis à contribution.

Globalement les universités rappellent qu'elles souffrent du manque de financement et qu'il leur est difficile d'entrevoir des développements sans support additionnel

## COMITÉS STATUTAIRES

concret. C'est une des raisons qui a amené l'Université de Montréal à suspendre, en septembre 2005, les admissions au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie (DESS). Ce programme a permis à plus d'une dizaine d'immigrants, candidats à l'exercice de la profession, d'obtenir une équivalence de diplôme en un an et demi plutôt qu'en trois années.

Le projet de doctorat en audiologie (D.Aud.) en préparation à l'Université de Montréal a été présenté au comité qui, bien que soulignant le sérieux de la démarche, a constaté que l'Ordre n'avait pas été formellement impliqué dans l'analyse des besoins de formation en lien avec les exigences de l'exercice professionnel de l'audiologie et les impératifs de protection du public. L'Ordre s'est montré intéressé à examiner avec l'Université de Montréal ce projet et s'est dit disposé à entreprendre rapidement les travaux pertinents en vue de pouvoir décider, de manière éclairée, des orientations à prendre.

La question de la formation continue et des partenariats à développer avec les universités ont été discutés. On verra à mettre en place des mécanismes pour faciliter la coordination, dans un premier temps, tant de l'organisation de la formation continue par les universités que par l'Ordre, puis dans un deuxième temps, avec les autres partenaires.

Finalement, le *Projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* a été présenté aux membres du comité et aucune objection n'a été formulée.

### Comité de réglementation

#### Membres

M. Louis Beaulieu                      M<sup>me</sup> Christianne Morrow  
M<sup>me</sup> Geneviève Lemieux              M<sup>me</sup> Lucie Provencher  
M<sup>e</sup> André Thauvette, conseiller externe

#### Mandat

Élaborer ou réviser les projets de règlements découlant du *Code des professions*.

#### Réunion

Le Comité s'est réuni une fois au courant de l'année pour discuter des trois projets de règlement suivants :

- § *Règlement sur la représentation régionale au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;*
- § *Règlement modifiant le Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;*
- § *Règlement modifiant le Règlement sur les affaires du Bureau et des assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.*

Dans tous les cas, il a fait recommandation au Bureau d'adopter les règlements.



## COMITÉS STATUTAIRES

### Comité d'inspection professionnelle

#### Membres

Renée Boisclair Papillon, présidente  
 Marie-Claude Paquette  
 France Désilets  
 Donald Lafrenière  
 Anne Bonhomme (avril à septembre 2005)  
 Sonia Chabot (à partir de mars 2006)

#### Inspecteurs

Maxianne Berger	Marie-Claude Leclerc
Renée Boisclair Papillon	Claudine Paris
Lorna Dawson	Mireille Gauthier
Céline Giroux	Gisèle Tétreault
Richard Laroque	

#### Mandat

Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le Bureau approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

#### Réunions

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 10 réunions régulières et une réunion avec les inspecteurs. La présidente a participé à la formation offerte par

le CIQ dans le cadre de la « Journée annuelle de l'Inspection professionnelle ».

#### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Compte tenu du budget qui lui avait attribué, le CIP avait prévu réaliser 80 activités d'inspection au cours de l'année 2005-2006. Ce nombre a été atteint, soit 35 visites d'inspection générale et 45 inspections indirectes (questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice). Il n'a procédé à aucune enquête particulière sur la compétence au cours de cette année.

- § Les visites d'inspection ont été réalisées auprès de 28 orthophonistes et 7 audiologistes (voir tableau 1).
- § Les orthophonistes se répartissent selon les milieux comme suit : 10 en santé, 7 en scolaire, 11 en privé.
- § Les audiologistes proviennent tous du milieu de la santé.
- § Les visites se sont réalisées dans 10 régions du Québec (voir tableau 2).

#### Critères de sélection

Les membres visités ont été choisis à partir des 2 critères suivants : membres jamais inspectés travaillant en solo, membres ayant répondu au cours de l'année précédente au questionnaire de l'inspection indirecte. Pour un certain nombre d'entre eux, la visite faisait suite à une recommandation du CIP alors que pour d'autres membres (sélectionnés au hasard), la visite faisait partie du processus de

**Tableau 1**  
Répartition des visites d'inspection par profession selon les milieux de pratique

milieu de travail	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/audiologistes	TOTAL
<b>Santé</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	-	<b>17</b>
CH	3	6	-	9
CHSLD	0	0	-	0
CLSC	1	0	-	1
CR	6	1	-	7
<b>Scolaire</b>	<b>7</b>	-	-	<b>7</b>
<b>Privé</b>	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	-	<b>35</b>

## COMITÉS STATUTAIRES

**Tableau 2**  
Répartition des visites d'inspection par profession  
selon les régions du Québec

régions	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/audiologistes	TOTAL
01	-	1	-	1
02	-	-	-	-
03	4	-	-	4
04	-	-	-	-
05	-	-	-	-
06	14	1	-	15
07	2	-	-	2
08	-	-	-	-
09	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
12	1	-	-	1
13	1	-	-	1
14	2	2	-	4
15	4	-	-	4
16	0	2	-	2
17	0	1	-	1
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>35</b>

validation du questionnaire. Pour ces dernières visites, la région de Montréal a été principalement ciblée.

Les inspections indirectes réalisées à l'aide de questionnaire ont été réalisées auprès de 39 orthophonistes et 6 audiologistes (voir tableau 3).

Les orthophonistes se répartissent de cette façon selon les milieux : 24 en santé, 13 en scolaire, 2 en pratique privée. Les 6 audiologistes travaillent tous en milieu de la santé.

Les régions suivantes ont été visées pour cette activité d'inspection indirecte : Bas-St-Laurent, Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Mauricie, Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Centre-du-Québec (voir tableau 4). Les critères d'inspection indirecte : les membres ont été choisis parmi ceux n'ayant jamais été inspectés. Cette année, en plus de remplir le questionnaire, les membres devaient nous faire parvenir une copie de deux dossiers professionnels.

**Tableau 3**  
Répartition des inspections indirectes par profession selon les milieux de pratique

milieu de travail	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/audiologistes	TOTAL
<b>Santé</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>30</b>
CH	5	2	-	7
CHSLD	-	-	-	-
CLSC	-	-	-	-
CR	19	4	-	23
<b>Scolaire</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13</b>
<b>Privé</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>45</b>

## COMITÉS STATUTAIRES

Tableau 4 Répartition des inspections indirectes par profession selon les régions du Québec				
régions	orthophonistes	audiologistes	orthophonistes/audiologistes	TOTAL
01	-	1	-	1
02	1	-	-	1
03	7	1	-	8
04	3	-	-	3
05	-	-	-	-
06	9	-	-	9
07	-	2	-	2
08	1	-	-	1
09	-	-	-	-
10	-	-	-	-
11	-	-	-	-
12	2	-	-	2
13	-	-	-	-
14	4	-	-	4
15	3	-	-	3
16	6	2	-	8
17	3	-	-	3
Total	39	6	-	45

**Autres réalisations**

Au cours de ces réunions, en plus des activités d'étude des rapports d'inspections directes et indirectes qui leur sont soumis, les membres du CIP traitent de certaines problématiques ou questions.

Ainsi, les membres ont :

- § pris position relativement à certains articles du règlement sur la tenue de dossiers ;
- § débuté la révision du questionnaire d'inspection ;
- § collaboré aux articles parus dans *Parenthèses* traitant de sujets en lien avec la tenue des dossiers.

Les sujets qui font l'objet d'articles constituent des réponses aux interrogations manifestées par les membres :

- § la rédaction conjointe de rapports (avril 2005) ;
- § la disposition des dossiers en cas de cessation temporaire d'exercice (juin-juillet 2005) ;
- § lignes directrices de l'OOAQ : plans de traitement et d'intervention orthophoniques ou audiologiques : au delà des exigences légales, des outils pour la protection du public (octobre-novembre 2005) ;
- § cessation d'exercice : importance de prévoir un cessionnaire lorsqu'on pratique en bureau privé (janvier 2006) ;
- § frais d'annulation (mars 2006).

## COMITÉS STATUTAIRES

### Comité de discipline

#### Membres

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux, président  
Colette Castonguay, orthophoniste  
France Fontaine, audiologiste  
Lucie Morin, orthophoniste  
Thérèse Kirouac, secrétaire

#### Mandat

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

#### Réunion

Au cours du présent exercice, le Comité de discipline a tenu une séance à Montréal.

En 2005-2006, le Comité de discipline fait le suivi d'une plainte disciplinaire pour la décision sur sanction.

#### Décisions

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité de discipline a rendu une décision sur les sanctions dans le cadre d'une plainte dont il a été saisi dans le précédent exercice, par laquelle l'intimée a été condamnée à payer l'amende. Elle avait été reconnue coupable d'avoir enfreint les articles 22 et 60 du *Code de déontologie* et de l'article 114 du *Code des professions*. Des ordonnances de non-accessibilité, non-divulgateur et non-publication des pièces pouvant identifier les clients ont été rendues.

### Comité de révision

#### Membres

Renée Boisclair Papillon, présidente  
Marthyne Brazeau  
Doris St-Pierre Lafond, secrétaire  
Benoît Tétreault

Deux membres sont à nommer.

#### Mandat

Le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline (art. 123.3, *Code des professions*).

#### Réunion

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au Comité de révision au cours du présent exercice, le Comité n'a pas tenu de réunion.

## COMITÉS STATUTAIRES

### Comité de formation continue

#### Membres

Anne Bastard, présidente	Marie-Claude Blais
Annie Delyfer	Christiane Giard
Lyne Gingras	Marie-France Handfield
Marianne De Macar	Marie Soleil Houde
Chantale Beaugard	Nathalie Demers

Nous avons accueilli trois nouvelles membres, une en audiologie (Mme Marie-Soleil Houde) et deux en orthophonie (Mmes Chantale Beaugard et Nathalie Demers).

#### Mandat

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

#### Mandats particuliers

Élaborer une proposition de règlement sur la formation continue obligatoire : travailler les aspects légaux

#### Réunions

Le comité de formation continue a tenu trois réunions entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2006.

#### Réalisations

Formations continues : Au cours de l'année, le Comité a organisé et réalisé 3 activités de formation continue, toutes 3 en orthophonie. Ces activités ont été réalisées dans la grande région de Montréal.

#### Grands dossiers

Cette année, le Comité de formation continue a :

- § travaillé les aspects légaux du dossier sur la formation continue obligatoire et remis à l'ordre ses propositions, lesquelles doivent être réécrites selon les formes requises avant d'être proposées au Bureau ;
- § travaillé les équivalences de formation continue ;
- § effectué des propositions à l'ordre concernant une formation itinérante en dysphasie ;
- § amorcé une réflexion sur les changements survenus au cœur de la formation continue, sur la nécessité de se redéfinir et d'agir au mieux pour le bien des membres en regard de ces changements.

#### Demandes de bourse pour les régions éloignées :

- § il n'y a pas eu de demandes au cours de cette année.

## LES COMITÉS FACULTATIFS ET AD HOC

Année après année, l'Ordre s'appuie sur ses membres pour mener à bien ses obligations et veiller au développement professionnel. Par une large participation bénévole, qui témoigne de la vitalité de nos professions, l'Ordre s'assure de fonder son action sur la contribution des pairs, dans l'esprit de ce que souhaite le législateur. C'est ainsi que l'Ordre s'acquitte de sa mission de protection du public et peut également se prononcer sur des questions d'intérêt public pour la société québécoise.

### Comités facultatifs

comité d'**audiologie**

comité de **communication**

comité des **publications**

comité d'**orthophonie scolaire**

comité d'**orthophonie et d'audiologie en CLSC**

comité de sélection du **Prix Germaine Huot**

### Comités ad hoc

comité *ad hoc* sur la

**définition de la dysphasie**

comité *ad hoc* de

**révision des pratiques entourant les troubles du traitement auditif (TTA)**

comité *ad hoc* pour

**préparer un projet de formation continue obligatoire pour l'ajustement des aides auditives**

comité *ad hoc* en vue de

**proposer des contenus pour la formation initiale et la formation continue des TES**

comité *ad hoc* sur

**l'évaluation et l'intervention en trouble du langage écrit par l'orthophoniste pour les 0-18 ans**

comité *ad hoc* sur les

**émissions otoacoustiques**

comité *ad hoc*

**Prix étudiants Cardozo-Coderre**

comité *ad hoc* pour l'attribution de la

**Bourse Raymond-Héту**

comité *ad hoc*

**Prix villes et villages paisibles<sup>MC</sup>**

## TABLEAU DES MEMBRES

Nombre de membres au 31 mars 2005		Hommes 83	Femmes 1474	Total 1557
-----------------------------------	--	--------------	----------------	---------------

Répartition régionale au 31 mars 2006		Hommes	Femmes	Total
---------------------------------------	--	--------	--------	-------

Région 01	Bas-Saint-Laurent	3	25	28
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	33	35
Région 03	Capitale-Nationale	19	169	188
Région 04	Mauricie	3	41	44
Région 05	Estrie	6	51	57
Région 06	Montréal	25	596	621
Région 07	Outaouais	4	61	65
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	3	17	20
Région 09	Côte-Nord	1	9	10
Région 10	Nord-du-Québec	0	0	0
Région 11	Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1	17	18
Région 12	Chaudière-Appalaches	0	58	58
Région 13	Laval	3	55	58
Région 14	Lanaudière	4	68	72
Région 15	Laurentides	0	82	82
Région 16	Montérégie	11	231	242
Région 17	Centre-du-Québec	1	31	32
Hors du Québec		0	34	34

Nombre de membres au 31 mars 2006		Hommes 86	Femmes 1578	Total 1664
-----------------------------------	--	--------------	----------------	---------------

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2005	1557
---	------

Permis délivrés en cours d'année nouvelles inscriptions	109
---	-----

Membres réinscrits	10
--------------------	----

Permis temporaires	19
--------------------	----

Autorisation spéciale (art. 39)	0
---------------------------------	---

Équivalence de diplôme (22) <sup>1</sup>	
--	--

Radiations au Tableau	-31
-----------------------	-----

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2006	1664
---	------

Cotisation annuelle 2005-2006
-------------------------------

Pour l'exercice 2005-2006, les montants de cotisation payables au 1<sup>er</sup> avril 2005 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres :

membre régulier	500 \$
membre externe	250 \$
membre associé	375 \$
membre étudiant	250 \$
membre retraité	125 \$
membre invalide	125 \$
membre émérite	nil

<sup>1</sup> Les 22 équivalences de diplôme accordées ont mené à la délivrance d'un permis et sont donc incluses dans les 109 permis délivrés.

# ÉTATS FINANCIERS

## de l'exercice terminé le 31 mars 2006

**Samson Béclair/Deloitte  
& Touche s.e.n.c.r.l.**

Les Tours Triomphe  
2540, boul. Daniel-Johnson  
Bureau 300  
Laval QC H7T 2S3  
Canada

Tél. : (450) 978-3500  
Télec. : (514) 382-4984  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

### Table des matières

<b>30</b>	<u>Rapport des vérificateurs</u>
<b>31</b>	<u>État des revenus et dépenses</u>
<b>32</b>	<u>État du surplus et Bilan</u>
<b>33</b>	<u>Notes complémentaires</u>
<b>34</b>	<u>Annexe - Dépenses des comités</u>

## Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de  
Ordre des orthophonistes et  
audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2006 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Béclair*  
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés  
Le 28 avril 2006

## ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

### de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations des membres	770 188	719 036
Inscriptions et admissions à la pratique	23 013	5 550
Amendes	3 932	2 150
Abonnements étudiants	3 988	5 028
Frais d'études de dossiers	11 900	10 681
Services de recherche d'emploi	46 433	32 420
Ristournes - assurances	21 000	17 794
Revenus de placement	14 871	13 814
Colloque net des dépenses - annexe	-	9 284
Publicité	20 753	10 493
Guides et DVD - Dysphasie	21 728	-
Service de référence	15 586	-
	<b>953 392</b>	<b>826 250</b>
<b>Dépenses</b>		
Salaires (comprend une partie des honoraires des inspecteurs)	476 965	389 053
Honoraires et frais de déplacement	15 093	10 142
Charges sociales	79 719	71 709
Charges locatives	56 992	55 790
Frais de courrier	27 201	29 595
Impression et photocopies	61 534	37 508
Frais de comptabilité et de vérification	6 000	32 670
Contentieux et services juridiques	37 237	33 925
Frais d'assemblées et divers	17 411	18 228
Télécommunications	11 235	11 942
Dépenses des comités - annexe	29 508	57 137
Conseil interprofessionnel du Québec	7 857	7 131
Frais de réunions de bureau	11 596	10 321
Fournitures de bureau	4 314	5 605
Fournitures informatiques	19 874	30 938
Congrès, formation et perfectionnement	4 936	5 499
Communications et marketing	26 811	20 579
Examen (note 9)	12 381	1 519
Amortissement	16 499	16 323
Dévaluation de placement	4 499	5 400
Coûts des cartables et des DVD vendus	18 941	-
50 <sup>e</sup> anniversaire	4 268	-
	<b>950 871</b>	<b>851 014</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>		
<b>(des dépenses sur les revenus)</b>	<b>2 521</b>	<b>(24 764)</b>

## ÉTAT DU SURPLUS ET BILAN

### de l'exercice terminé le 31 mars 2006

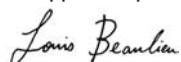
#### État du surplus au 31 mars 2006

	2006		2005	
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	59 877	68 874	128 751	153 515
Acquisition d'immobilisations	18 186	(18 186)	-	-
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses	(16 499)	19 020	2 521	(24 764)
<b>Surplus à la fin</b>	<b>61 564</b>	<b>69 708</b>	<b>131 272</b>	<b>128 751</b>

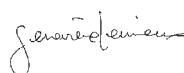
#### Bilan au 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Actif</b>		
À court terme		
Débiteurs	53 746	45 080
Stocks	-	11 267
Frais payés d'avance	29 946	13 354
	<b>83 692</b>	<b>69 701</b>
Placements (note 3)	205 100	177 918
Immobilisations (note 4)	61 565	59 877
	<b>350 357</b>	<b>307 496</b>
<b>Passif</b>		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	8 367	38 649
Découvert bancaire	60 343	61 424
Créditeurs et charges à payer	99 693	74 237
Revenus perçus d'avance (note 6)	50 682	4 435
	<b>219 085</b>	<b>178 745</b>
<b>Surplus</b>		
Investi en immobilisations	61 564	59 877
Non réservé	69 708	68 874
	<b>131 272</b>	<b>128 751</b>
	<b>350 357</b>	<b>307 496</b>

Approuvé par



Président



Trésorière

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## de l'exercice terminé le 31 mars 2006

### 1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du Code des Professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du Code des Professions au Québec.

### 2. Conventions comptables

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Placements

Les placements à long terme sont évalués au coût et réduits en cas de perte de valeur permanente.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

#### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

#### Constatation des produits

La Société constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### 3. Placements

	2006	2005
	\$	\$
Fonds communs de placements, au coût net d'une dévaluation de 4 499 \$ (de 5 400 \$ en 2005) (cours du marché 10 101 \$; 23 086 \$ en 2005)	10 101	28 482
Obligations, portant intérêts de 2,98 % à 4,56 %, encaissables de juin 2006 à décembre 2008, au coût (cours du marché 209 274 \$; 158 772 \$ en 2005)	194 999	149 436
	<b>205 100</b>	<b>177 918</b>

### 4. Immobilisations

	2006		2005	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	35 838	17 905	17 933	19 054
Équipement informatique	104 337	72 362	31 975	27 223
Améliorations locatives	18 862	7 205	11 657	13 600
	<b>159 037</b>	<b>97 472</b>	<b>61 565</b>	<b>59 877</b>

### 5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel majoré de 1 % pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ échéant en juin 2007.

### 6. Revenus perçus d'avance

	2006	2005
	\$	\$
Examen	1 800	-
Cotisations	225	1 935
Revenus de publicité	2 500	2 500
Revenus de congrès	46 157	-
	<b>50 682</b>	<b>4 435</b>

### 7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les prochains exercices est de 414 718 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2007	54 438
2008	55 554
2009	56 670
2010	57 786
2011	58 901
2012 et suivants	131 369

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 35 640 \$ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2007	11 880
2008	11 880
2009	11 880

### 8. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

	2006	2005
	\$	\$
Amortissement	16 499	16 323
Aliénation de placements	13 883	51 429
Acquisition de placements	50 000	-
Acquisition d'immobilisations	18 187	11 477
Dévaluation de placement	4 499	5 400

### 9. Examen

	2006	2005	2004	2003
	\$	\$	\$	\$
Revenus de subvention	-	22 000	40 000	40 000
Revenus d'inscription	-	7 400	-	-
Subventions perçues d'avance	-	2 786	-	-
	-	32 186	40 000	40 000
Dépenses	12 381	33 705	37 214	40 000
Excédent des dépenses sur les revenus (subventions perçues d'avance)	12 381	1 519	(2 786)	-

## Annexe

## DÉPENSES DES COMITÉS

### de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Formation continue</b>		
Revenus d'inscription	19 315	21 670
Frais des activités	10 839	17 629
	<b>8 476</b>	4 041
Dépenses du comité	1 163	1 976
Excédent des revenus	<b>7 313</b>	2 065
<b>Autres comités</b>		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	1 238	532
Orthophonie et Audiologie - CLSC	436	360
Inspection professionnelle *	12 018	31 781
Admission	1 632	5 161
Arbitrage	413	-
Publication	356	332
Syndic	5 053	6 513
<i>Ad hoc</i>	13 899	13 160
Communications	224	79
Discipline	1 552	1 204
Révision des plaintes	-	80
	<b>36 821</b>	59 202
Dépenses des comités	<b>29 508</b>	57 137
<b>Colloque</b>		
Revenus	-	182 165
Dépenses	-	172 881
Excédent des revenus sur les dépenses	-	9 284

\* Comprend les dépenses du comité d'inspection et une partie des honoraires des inspecteurs.

L'Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec,  
un organisme régi par  
le *Code des professions*,  
a pour mission d'assurer  
la protection du public  
au regard du domaine  
d'exercice de ses membres,  
soit les troubles de la  
communication humaine.

L'Ordre surveille l'exercice  
professionnel des orthophonistes  
et des audiologistes et  
voit à favoriser l'accessibilité du  
public à des services de qualité.  
Ce faisant, il contribue à  
l'intégration sociale  
des individus et à l'amélioration  
de la qualité de vie de  
la population québécoise.

La qualité, l'accessibilité,  
l'intégrité et l'engagement  
sont des valeurs fondamentales  
qui animent, guident et mobilisent  
l'Ordre dans la réalisation  
de sa mission et  
de ses orientations.



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**